



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 3 août 2021, soit immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt et M. Denis Brabant.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Alain Otto.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, M. Denis Charette et M. Robert Lambertz.

Mme Lucie Bourque, directrice générale, et Mme Katia Morin, greffière, sont également présentes.

Mme Marlène Paquin, conseillère en relations publiques et médias sociaux, est aussi présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de personnes déterminées dans la salle et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Alain Otto, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 05.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire suppléant atteste de la présence de chacun des participants. M. Denis Charette et M. Robert Lambertz sont absents.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021
- 1.6 Suivi de la mairie

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun

266/03-08-2021



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du Règlement numéro 2021-413 relatif aux animaux domestiques
- 3.2 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-414 abrogeant le Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.3 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-415 abrogeant le Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
- 3.4 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-416 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2021
- 5.2 Embauche de personnel - Dépôt de la liste
- 5.3 Fin de la période de probation de la directrice des finances et trésorière et directrice générale adjointe
- 5.4 Lettre d'entente numéro 2017-2023/26 avec le syndicat
- 5.5 Lettre d'entente numéro 2017-2023/27 avec le syndicat
- 5.6 Comités et commissions - Nomination d'une déléguée - Municipalité, organisation de développement économique et MRC à Culture Laurentides
- 5.7 Abrogation de la résolution 227/16-06-2021 autorisant la signature d'une entente de gestion pour le Camping – Secteur Sainte-Véronique
- 5.8 Aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet accélération - Autorisation de signatures de la convention d'aide financière
- 5.9 Aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien - Autorisation de signatures de la convention d'aide financière
- 5.10 Ajout d'assurances – Cyber risques
- 5.11 Appel d'offres numéro 2021-01 - Travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau - Décompte numéro 4
- 5.12 Autorisation d'une entente d'hébergement temporaire des locataires de la Villa Cartier suite à un sinistre ou à une situation d'urgence dans cet établissement.
- 5.13 Rémunération du personnel électoral
- 5.14 Mandat pour la création d'un nouveau site Web pour la Ville

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Adoption du Programme régional d'inspection des risques plus élevés
- 6.2 Adoption du Programme régional d'analyse des incidents

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Demande de délai supplémentaire pour la réalisation de travaux subventionnés, dossier no XCQ46967 du MTQ
- 7.2 Mandat pour une étude géotechnique pour la réfection des chemins Francisco, du Lac-Kiamika et de la montée Kiamika
- 7.3 Achat de panneau lumineux

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aménagement d'une marina au lac Tibériade - Autorisation de signature
- 9.2 Autorisation de signature pour la convention d'aide financière – Sentier ornithologique et forestier l'Oie-Zoo

10. DIVERS

- 10.1 Appui à la motion d'initiative parlementaire de M. Peter Julian, député au NPД pour la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d'initiative parlement Bill-C-313 interdisant les symboles de haine

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

267/03-08-2021

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

ADOPTÉE

268/03-08-2021

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2021 soit adopté tel que préparé par Mme Katia Morin, greffière.

ADOPTÉE

1.6 SUIVI DE LA MAIRIE

M. Alain Otto, maire suppléant, informe l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos des dossiers suivants :

- **Décès dans la communauté**
C'est avec tristesse que nous avons appris vendredi dernier le décès de M. Louis Bilodeau. M. Bilodeau siégeait sur le conseil d'administration de l'Action Bénévole de la Rouge, et s'impliquait énormément dans cet organisme. Il incarnait le bénévolat et avait à cœur l'Action Bénévole de la Rouge. C'est un exemple du don de soi qui nous a quitté brusquement. Au nom de notre maire et de mes collègues conseillères et conseillers, je tiens à présenter à sa conjointe, sa famille, ses amis et à tous les intervenants de l'Action Bénévole de la Rouge, nos plus sincères condoléances.
- **Annonce d'évènements à venir**
Le 7 août prochain à 11 h, se tiendra l'inauguration du terrain de tennis situé près du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge.

Également, le 7 août à 16 h 30, nous accueillerons Alexandre Da Costa accompagné du Trio Jazz Stradivaria dans le cadre du festival Stradivaria à la plage municipale Michel-Jr-Lévesque pour un spectacle extérieur gratuit.
- **Informations concernant les écocentres**
Pour la période du 1^{er} juin au 4 juillet 2020, 311 visites ont été effectuées à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et pour la même période en 2021, ce sont 281 visites à la RIDR ainsi que 756 visites aux nouveaux écocentres, soit 419 pour le secteur L'Annonciation et 337 pour le secteur Sainte-Véronique. Une nette augmentation de plus de 720 visites. C'est évident



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

qu'il y avait un réel besoin, les chiffres jusqu'à maintenant, le prouvent entièrement.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

269/03-08-2021

3.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-413 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme Carole Panneton lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière, Mme Katia Morin, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 6 juillet 2021 par Mme Carole Panneton, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2021-413 relatif aux animaux domestiques.

Que le Règlement numéro 2021-413 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 2021-413 relatif aux animaux domestiques est reproduit au livre des règlements.

3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-414 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 337 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LUMINAIRES AU DEL ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

Mme Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-414 abrogeant le Règlement numéro 337 décrétant l'acquisition de luminaires au DEL et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

3.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-415 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-350 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES NEUFS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

M. Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-415 abrogeant le Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-416 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES LACS DE RIVIÈRE-ROUGE ET OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET ACCESSOIRES

Mme Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-416 concernant la protection et la conservation des lacs de Rivière-Rouge et obligeant à laver les embarcations et accessoires.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

270/03-08-2021

5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2021

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2021 se détaille comme suit :

Salaires :	242 584,70 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	128 810,57 \$
Comptes courants :	<u>1 178 262,24 \$</u>
Total :	1 549 657,51 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

5.2 EMBAUCHE DE PERSONNEL - DÉPÔT DE LA LISTE

La liste des embauches des personnes salariées au cours du mois de juillet 2021 est déposée conformément à l'article 7.1 du règlement numéro 2020-372 de la Ville ainsi que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* :

Nom	Statut	Fonction accordée	Date
Noémie Fortin-Cloutier	Temps complet	Technicien en loisirs	7 juillet 2021
Jérémy Dion	Étudiant	Animateur camp de jour	6 juillet 2021
Guy Branconnier	Temporaire	Préposé à l'accueil - camping	12 juillet 2021



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

271/03-08-2021

5.3 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE LA DIRECTRICE DES FINANCES ET TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 155/02-06-2020, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 juin 2020, autorisant l'embauche de Mme Martine Vézina à titre de directrice des finances et trésorière de la Ville de Rivière-Rouge en date du 22 juin 2020;

CONSIDÉRANT que Mme Martine Vézina a terminé sa période de probation et que le conseil se dit satisfait de ses services;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 097/09-03-2021 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 mars 2021, nommant Mme Martine Vézina à titre de directrice générale adjointe en date du 1^{er} mars 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De confirmer la nomination de Mme Martine Vézina à titre de directrice des finances et trésorière ainsi que de directrice générale adjointe de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

272/03-08-2021

5.4 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2017-2023/26 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2017-2023/26 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée le 27 juillet 2021, par le maire suppléant, M. Robert Lambertz, et la directrice générale, Mme Lucie Bourque, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

273/03-08-2021

5.5 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2017-2023/27 AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2017-2023/27 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée le 27 juillet 2021, par le maire suppléant, M. Robert Lambertz, et la directrice générale, Mme Lucie Bourque, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

274/03-08-2021

5.6 COMITÉS ET COMMISSIONS - NOMINATION D'UNE DÉLÉGUÉE - MUNICIPALITÉ, ORGANISATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MRC À CULTURE LAURENTIDES

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

De nommer la conseillère aux relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, à titre de déléguée au conseil de Culture Laurentides sur le poste Municipalité, organisation de développement économique et MRC.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

Que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville soient remboursés à ladite représentante sur présentation d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

ADOPTÉE

275/03-08-2021

5.7 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 227/16-06-2021 AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE GESTION POUR LE CAMPING – SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution 227/16-06-2021 autorisant la signature d'une entente de gestion pour le Camping Sainte-Véronique.

ADOPTÉE

276/03-08-2021

5.8 AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ACCÉLÉRATION - AUTORISATION DE SIGNATURES DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la lettre signée le 22 juin 2021 par M. le ministre François Bonnardel accordant à la Ville une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet accélération;

CONSIDÉRANT la réception de la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de ladite aide financière en vertu du programme PAVL - Volet accélération et définissant les obligations de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge la convention d'aide financière relative au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet accélération.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

277/03-08-2021

5.9 AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN - AUTORISATION DE SIGNATURES DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la lettre signée le 5 juillet 2021 par M. le ministre François Bonnardel accordant à la Ville une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales;

CONSIDÉRANT la réception de la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de ladite aide financière en vertu du Programme PAVL - Volet Entretien des routes locales et définissant les obligations de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge la convention d'aide financière relative au Programme d'aide à la



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

278/03-08-2021

5.10 AJOUT D'ASSURANCES – CYBER RISQUES

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice des finances, Mme Martine Vézina, à signer tous les documents nécessaires relatifs à l'ajout de l'assurance « Cyber risques » renouvelable annuellement pour un montant maximal de 5 500 \$ plus les taxes applicables et pour tous les renouvellements d'assurances annuels.

ADOPTÉE

279/03-08-2021

5.11 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2021-01 - TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE ET LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU - DÉCOMPTE NUMÉRO 4

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

De permettre la libération partielle d'un montant de 160 000 \$ sur la retenue prévue au décompte numéro 3.

D'autoriser le paiement au montant de 282 577,45 \$ plus les taxes applicables (montant net de 296 671 \$) du décompte numéro 4 incluant la libération partielle au montant de 160 000 \$, à la compagnie Construction TRB inc. relatif aux travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau, le tout conformément aux documents reçus par courriel le 23 juillet 2021 et conditionnellement à la réception des quittances manquantes au décompte numéro 3 pour un montant de 160 000 \$.

De confirmer la retenue au montant de 267 675,22 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2020-389.

ADOPTÉE

280/03-08-2021

5.12 AUTORISATION D'UNE ENTENTE D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES LOCATAIRES DE LA VILLA CARTIER SUITE À UN SINISTRE OU À UNE SITUATION D'URGENCE DANS CET ÉTABLISSEMENT.

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer l'entente entre la Ville et Villa Cartier pour l'hébergement temporaire au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), des locataires de la Villa Cartier suite à un sinistre ou à une situation d'urgence dans cet établissement.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

281/03-08-2021

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

5.13 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT que tout membre du personnel électoral de la Ville de Rivière-Rouge a le droit de recevoir une rémunération et/ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT que cette rémunération et cette allocation de dépenses s'appliquent aux élections et aux référendums;

CONSIDÉRANT que toute personne qui cumule des fonctions n'a le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée;

CONSIDÉRANT que dans le cas d'un employé de la Ville, le présent tarif ne s'applique que pour le travail exécuté en dehors des heures de travail. Peu importe le nombre de fonctions occupées, le président d'élection, le secrétaire d'élection et les adjoints au président d'élection, reçoivent le tarif applicable à leur fonction principale;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection pourra convenir d'une rémunération auprès des personnes pour lesquelles elle requiert les services à titre temporaire et pour combler les besoins pour assurer le bon déroulement des élections ou référendums;

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour la rémunération du personnel électoral lors d'élections et de référendums pour la Ville de Rivière- Rouge :

Présidente d'élection ou greffière :

La présidente d'élection ou la greffière a droit à une rémunération de :

1. 936 \$ pour la tenue du scrutin par jour
2. 936 \$ pour la tenue du vote par anticipation par jour et pour la tenue du vote itinérant par jour

Pour l'ensemble de ses autres fonctions, la présidente d'élection ou la greffière reçoit la rémunération suivante :

1. Lorsqu'il y a confection ET révision de la liste électorale ou référendaire : électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :

- a) 0,436 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 2 500 premiers;
- b) 0,131 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 22 500 suivants;
- c) 0,046 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);

2. Lorsqu'il n'y a que confection de la liste électorale ou référendaire (ajout des électeurs ou des personnes habiles à voter non domiciliés) :

OU

Lorsqu'il n'y a que révision de la liste électorale ou référendaire parce que l'élection ou le référendum se tient à partir de la liste électorale ou référendaire en vigueur : électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :

- a) 0,260 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 2 500 premiers;
- b) 0,075 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 22 500 suivants;
- c) 0,025 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

3. Lorsqu'il n'y a ni confection ni révision de la liste électorale ou référendaire : électeurs (ou personnes habiles à voter) et plus (domiciliés et non domiciliés) :

- a) 0,081 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 2 500 premiers;
- b) 0,023 \$ par électeur (ou personne habile à voter) pour chacun des 22 500 suivants;
- c) 0,009 \$ pour chacun des autres électeurs (ou personnes habiles à voter);

Secrétaire d'élection ou de référendum :

Une rémunération égale aux trois quarts (75 %) de la rémunération totale de la présidente d'élection ou de la greffière;

Adjoint à la présidente d'élection ou à la greffière :

- Pour la personne responsable du secteur Sainte-Véronique : lorsque requis par la présidente ou le secrétaire d'élection :

Une rémunération égale à soixante-cinq pour cent (65 %) de la rémunération totale de la présidente d'élection ou de la greffière;

- Pour la personne responsable d'un autre lieu de votation : lorsque requis par la présidente ou le secrétaire d'élection :

Une rémunération égale à cinquante-cinq pour cent (55 %) de la rémunération totale du président d'élection ou du greffier;

- Pour la personne responsable d'un lieu regroupant les sections de vote par anticipation des secteurs L'Annonciation et Marchand pour le dépouillement des votes : lorsque requis par la présidente ou le secrétaire d'élection :

Une rémunération égale à la moitié (50 %) de la rémunération totale de la présidente d'élection ou de la greffière.

Trésorier :

Pour l'ensemble des fonctions qu'il exerce dans le cadre de l'application du chapitre XIII de la L.E.R.M., le trésorier a droit à la rémunération suivante, laquelle rémunération globale doit être inférieure à 10 783 \$:

Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé : 80 \$ plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport;

Pour le rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé :
30 \$ par candidat du parti lors de l'élection plus 1 % des dépenses électorales déclarées au rapport;

Pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé : 37 \$

Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé : 151 \$

Pour chaque candidat indépendant autorisé : 28 \$

Pour chaque candidat d'un parti autorisé : 13 \$

Membres de la Commission de révision de la liste électorale ou référendaire :

- pour le président de la Commission de révision : 25 \$ de l'heure;
- pour le secrétaire, pour tout membre et agent réviseur et pour toute autre personne de la Commission : 22 \$ pour chaque heure où il siège;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

S'il s'agit d'un employé municipal : il est rémunéré à son taux régulier pour la tenue de la Commission lors des heures normales de travail et hors de ces heures au taux de temps et demi ou autrement conformément à la convention collective de travail en vigueur.

Scrutateur d'un bureau de vote :

Pour la séance de formation, le scrutateur sera rémunéré au taux horaire de 16,88 \$ pour les heures de formation suivies;

À l'exception des séances de formation, le scrutateur aura un taux horaire de 21,65 \$ pour chaque heure où il exerce sa fonction.

Secrétaire d'un bureau de vote :

Pour la séance de formation, le secrétaire sera rémunéré au taux horaire de 16,20 \$ pour les heures de formation suivies;

À l'exception des séances de formation, le secrétaire aura un taux horaire de 19,50 \$ pour chaque heure où il exerce sa fonction.

Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs ou des personnes habiles à voter :

Pour la séance de formation, le membre de la table de vérification sera rémunéré au taux horaire de 13,50 \$ pour les heures de formation suivies;

À l'exception des séances de formation, le membre de la table de vérification aura un taux horaire de 14 \$ pour chaque heure où il exerce sa fonction.

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) :

Pour la séance de formation, le PRIMO sera rémunéré au taux horaire de 16,88 \$ pour les heures de formation suivies;

À l'exception des séances de formation, le PRIMO aura un taux horaire de 18 \$ pour chaque heure où il exerce sa fonction.

Préposé à la liste :

Pour la séance de formation, le préposé à la liste sera rémunéré au taux horaire de 13,50 \$ pour les heures de formation suivies;

À l'exception des séances de formation, le préposé à la liste aura un taux horaire de 16 \$ pour chaque heure où il exerce sa fonction.

Substitut :

Pour la séance de formation, le substitut sera rémunéré au taux horaire de 13,50 \$ pour les heures de formation suivies;

À l'exception des séances de formation, le substitut aura un taux horaire de 17 \$ pour chaque heure où il exerce sa fonction.

Qu'une rémunération de 17 \$ de l'heure soit allouée :

- à tout membre du personnel électoral pour le transport du matériel électoral : le jour du vote par anticipation ou le jour du scrutin, lorsque requis par le président d'élection ou par le secrétaire d'élection ou par l'adjoint au président d'élection;
- à tout autre membre du personnel électoral ou référendaire dont le travail est requis par le président d'élection, par le secrétaire d'élection ou par l'adjoint au président d'élection pour la tenue d'une élection ou d'un référendum.



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

Que le coût des repas soit assumé par la Ville pour tout le personnel électoral ou référendaire de la Ville, soit pour la journée où se tient la commission de révision et qui est ouverte sur l'heure du dîner, pour la journée du vote par anticipation et pour la journée du scrutin.

Que le montant alloué par repas et les modalités s'y rapportant soient laissés à la discrétion de la présidente d'élection ou de la greffière ou son remplaçant.

Que les présents tarifs de rémunération incluent tous les frais de déplacement.

Que les présents tarifs de rémunération soient en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution qui remplace la résolution numéro 329/25-09-17 adoptée lors de la séance tenue le 25 septembre 2017.

Que les sommes supplémentaires de 18 673 \$, pour la rémunération du personnel électoral, et d'environ 2 800 \$, pour les bénéficiaires marginaux, soient affectées au surplus non affecté pour un montant total approximatif de 21 474 \$.

ADOPTÉE

282/03-08-2021

5.14 MANDAT POUR LA CRÉATION D'UN NOUVEAU SITE WEB POUR LA VILLE

CONSIDÉRANT que le site Internet est désuet;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de retrouver les informations pertinentes;

CONSIDÉRANT que l'actualisation du site est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la firme retenue propose un service clé en main pour la gestion du projet et la création du site Web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

De mandater la firme Blanko afin d'effectuer la création du nouveau site Web de la Ville pour la somme de 21 360 \$ plus les taxes applicables (montant net de 22 425,33 \$).

Que ladite dépense soit prévue au budget 2022.

Que la conseillère en relations publiques et médias sociaux soit autorisée à signer pour et nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

283/03-08-2021

6.1 ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'INSPECTION DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

CONSIDÉRANT que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

CONSIDÉRANT que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les plans de mise en œuvre des municipalités demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'inspection des risques plus élevés;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) et qu'il devrait avoir une portée régionale;

CONSIDÉRANT que le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle le 22 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'inspection des risques plus élevés sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

284/03-08-2021

6.2 ADOPTION DU PROGRAMME RÉGIONAL D'ANALYSE DES INCIDENTS

CONSIDÉRANT que le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) a été attesté en 2005;

CONSIDÉRANT que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie est en processus d'attestation par la ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les plans de mise en œuvre des municipalités demandent l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'analyse des incidents;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie de la MRC a statué que ce programme fait partie des actions prioritaires à réaliser dans le cadre de la révision du SCRSI et qu'il devrait avoir une portée régionale;

CONSIDÉRANT que le programme a été présenté aux élus membres du comité aviseur SCRSI et sécurité civile lors de la rencontre du 2 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le programme a été présenté aux directeurs incendie et aux directions générales des municipalités lors de la rencontre de la table technique du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le programme a été déposé et accepté par le conseil de la MRC le 22 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt et d'adopter tel que déposé, le programme régional d'analyse des incidents sans modification et qu'il soit mis en œuvre par la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

7. TRAVAUX PUBLICS

285/03-08-2021

7.1 DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS, DOSSIER NO XCQ46967 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT les travaux prévus dans le cadre de la demande XCQ46967 consistant à réaliser un rechargement granulaire sur plus de 33 kilomètres de chemins, impliquant la mise en place de près de 77 000 tonnes de gravier (MG-20);

CONSIDÉRANT la grande quantité de chantier en cours de réalisation et la difficulté d'approvisionnement, il ne fait aucun doute qu'il sera impossible pour les carrières de la région de fournir une telle quantité de gravier en une seule saison et ce, pour un seul projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la firme Équipe Laurence ou le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, à demander au ministère des Transports du Québec un délai supplémentaire de douze (12) mois pour la réalisation des travaux qui permettra aux carrières de la région de produire le matériel nécessaire sur deux (2) saisons au lieu d'une et d'obtenir des prix plus compétitifs des entrepreneurs.

ADOPTÉE

286/03-08-2021

7.2 MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS FRANCISCO, DU LAC-KIAMIKA ET DE LA MONTÉE KIAMIKA

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de quatre (4) firmes pour une étude géotechnique pour la réfection des chemins Francisco, du Lac-Kiamika et de la montée Kiamika;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un mandat à la firme DEC ENVIRO pour un montant total de 16 950 \$ plus les taxes applicables (montant net de 17 795,38 \$), pour effectuer l'étude géotechnique.

Que le directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et soit également autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

287/03-08-2021

7.3 ACHAT DE PANNEAUX LUMINEUX

CONSIDÉRANT la réception de la pétition relative à la sécurité sur le chemin du Rapide;

CONSIDÉRANT la solution proposée d'acheter les panneaux lumineux dans le but de réduire la vitesse;

CONSIDÉRANT les prix obtenus de 6 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge entérine l'achat de deux (2) panneaux lumineux au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables (montant net de 12 598,50 \$).

Que la présente dépense soit prise au surplus non affecté.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

288/03-08-2021

9.1 AMÉNAGEMENT D'UNE MARINA AU LAC TIBÉRIADE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'une résolution du conseil municipal autorisant un représentant à signer au nom de la Ville de Rivière-Rouge est nécessaire afin que la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État puisse émettre un bail de marina en faveur de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge autorise la directrice générale, Mme Lucie Bourque, ou la directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, un droit émis par la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État et tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

289/03-08-2021

9.2 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – SENTIER ORNITHOLOGIQUE ET FORESTIER L'OIE-ZOO

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les documents relatifs au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) dans le cadre de la demande d'aide financière pour le sentier ornithologique et forestier l'Oie-Zoo, notamment la convention d'aide financière et tout autre document nécessaire.

ADOPTÉE

10. DIVERS

290/03-08-2021

10.1 APPUI À LA MOTION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE DE M. PETER JULIAN, DÉPUTÉ AU NPD POUR LA MOTION M-84 CONTRE LES CRIMES ET INCIDENTS HAINEUX ET SON PROJET DE LOI D'INITIATIVE PARLEMENT BILL-C-313 INTERDISANT LES SYMBOLES DE HAINE

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de M. Peter Julian, député au New Westminster-Burnaby et leader parlementaire du Nouveau parti démocratique (NPD) reçue par courriel le 18 juin 2021;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Qu'au nom des 4 467 résidents de la Ville de Rivière-Rouge, le maire et le conseil de la Ville de Rivière-Rouge appuient la motion d'initiative parlementaire du député Peter Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d'initiative parlementaire Bill-C 313 Loi interdisant les symboles de haine.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Otto, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présent répondent aux questions adressées par le public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire suppléant et président de l'assemblée, M. Alain Otto, la séance est levée. Il est 20 h 10.

Alain Otto
Maire suppléant

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire